

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 5 février 2019

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi cinquième jour du mois de février deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 20 , le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier est également présent.

17-02-19

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR - AJOUT D'UN POINT

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un point;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de modifier l'ordre du jour de façon à ajouter le point intitulé "Nomination d'un assistant-greffier temporaire", après le présent point.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

18-02-19 NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que la greffière est absente pour la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'article 96 de la Loi sur les cités et villes permet la nomination d'un assistant-greffier pour la séance;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier, afin qu'il agisse à titre d'assistant-greffier pour la présente séance.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 841-19 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE QUATRE-MILLIONS-QUATRE-CENT-TREIZE-MILLE DOLLARS (4 413 000 \$)

Dépôt est fait du document.

19-02-19 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR POURSUIVRE LES CONTRATS EN COURS D'EXÉCUTION AVEC LA COMPAGNIE MÉLIMAX TRANSPORT INC./CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC.

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 60-02-18, le conseil a attribué à Mélimax Transport inc., le contrat de fourniture et location de conteneurs 40 verges cubes incluant le transport et l'élimination des déchets secs pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT le bon de commande 13292 quant à la collecte de déchets et matières recyclables au RécréoParc pour la période du 25 juillet 2018 au 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat du Conseil du trésor a confirmé à la Ville l'inscription des entreprises Centre de Tri Mélimax inc. et Mélimax Transport inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) depuis le 11 janvier 2019 et qu'elle ne peut se voir accorder un contrat public ou sous-contrat public ou poursuivre un tel contrat en cours d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE, pour un motif d'intérêt public, une municipalité peut demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de permettre la poursuite de l'exécution d'un contrat public dans les 30 jours suivant la notification par l'Autorité des marchés financiers de l'inadmissibilité d'une entreprise aux contrats publics, le tout conformément à l'article 25.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 21.3.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics, une entreprise qui n'a pas de permission est réputée en défaut d'exécuter un contrat public en cours d'exécution au terme d'un délai de 60 jours suivant la date de son inadmissibilité par l'Autorité des marchés financiers;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de produire, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande d'autorisation pour poursuivre le contrat en cours d'exécution avec l'entreprise Mélimax Transports inc. / Centre de Tri Mélimax inc.;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de poursuivre les contrats en cours d'exécution avec Mélimax Transport inc. / Centre de tri Mélimax inc.

Que la greffière (ou la greffière adjointe) soit et est par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

20-02-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h20.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

M. SERGE COURCHESNE
ASSISTANT-GREFFIER TEMPORAIRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier